

L'école inclusive en Corrèze : dispositifs et personnes ressources

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers.

Bâtir une école plus inclusive constitue un enjeu fondamental d'équité. Rendre accessibles les savoirs et la connaissance bénéficie à tous les élèves, avec ou sans besoin particulier, reconnus ou non en situation de handicap.

La DSDEN 19 déploie, sur tout le territoire, 23 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) permettant une gestion de proximité des accompagnements des élèves en situation de handicap. Le suivi des jeunes est réalisé par une équipe de 9 enseignants référents.

D'autre part, dans le premier degré, une équipe mobile départementale d'enseignants spécialisés (EDEIS), au service des élèves en situation de handicap ou des EANA, se déploie sur le département.

En appui des établissements, un dispositif médicosocial, équipe mobile d'aide à la scolarisation (EMAS), peut intervenir pour des situations complexes ou critiques.

Un enseignant coordonnateur de scolarité, détaché auprès des CMPP, permet d'assurer le lien entre les équipes pédagogiques et celles des CMPP.

Des **ressources pour l'inclusion** sont disponibles sur :

- ▶ [l'espace ASH du site pédagogique de la DSDEN 19](#) ;
- ▶ le blog ressources adaptées pour l'ASH Corrèze, administré par le SDEI 19 est devenu un blog académique : [ressources adaptées pour l'école inclusive – académie de Limoges](#).

Pour des **compléments d'information** :

- Dominique CERDA, inspectrice de l'éducation nationale, conseillère technique de l'inspecteur d'académie pour l'école inclusive : Dominique.Cerda@ac-limoges.fr ;
- service départemental de l'école inclusive : ecoleinclusive19@ac-limoges.fr ;
- guichet unique AESH : aesh19@ac-limoges.fr ;
- enseignement adapté, secrétaire de la CDOEA : cdoea19@ac-limoges.fr.

En pièce jointe :

- service départemental de l'école inclusive ;
- carte des PIAL ;
- carte des enseignants référents ;
- carte du pôle EDEIS et plaquette de présentation ;
- carte et plaquette de présentation des dispositifs EANA ;
- carte et coordonnées des psychologues de l'éducation nationale ;
- fiche de saisine de l'EMAS et plaquette de présentation ;
- lettre de mission de l'enseignant coordonnateur de scolarité détaché auprès des CMPP et coordonnées.

Service départemental de l'école inclusive (SDEI)

- » [Organigramme](#)
- » [Page](#)

PIAL

- » [Carte des PIAL](#)
- » [Écoles et établissements par PIAL](#)
- » [Page](#)

Enseignants référents

- » [Carte des secteurs des enseignants référents](#)
- » [Coordonnées des enseignants référents](#)
- » [Secteurs des enseignants référents zones urbaines](#)
- » [Page](#)

Pôle EDEIS

- » [Carte des secteurs EDEIS](#)
- » [Carte des dispositifs EANA](#)
- » [Plaquette de présentation EDEIS](#)
- » [Plaquette de présentation des dispositifs EANA](#)
- » [Fiche de saisine du pôle EDEIS](#)
- » [Page](#)

Psychologues de l'éducation nationale

- » [Carte des secteurs des psychologues EN](#)
- » [Coordonnées des psychologues EN](#)
- » [Fiche de saisine](#)
- » [Page](#)

Équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS)

- » [Plaquette de présentation](#)
- » [Fiche de saisine – format Word](#)
- » [Fiche de saisine – format PDF](#)
- » [Page](#)

Enseignant coordonnateur de scolarité CMPP

- » [Lettre de mission](#)
- » [Page](#)